



HAL
open science

École et intégration aux États-Unis

Danièle Houpert-Merly

► **To cite this version:**

Danièle Houpert-Merly. École et intégration aux États-Unis. Expressions, 1993, 02, pp.161-167.
hal-02399781

HAL Id: hal-02399781

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02399781>

Submitted on 9 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ECOLE ET INTEGRATION AUX ETATS-UNIS

Ecole et ségrégation

Aux Etats-Unis, l'intégration est entrée dans les faits, si du moins l'on en croit le serment de fidélité au drapeau (*pledge of allegiance*), qui est prêté, officiellement depuis 1942, dès l'école élémentaire: "Je fais serment de fidélité au drapeau des Etats-Unis d'Amérique et à la République qu'il représente, nation unifiée, placée sous la protection de Dieu, indivisible et offrant à tous liberté et justice".

Ce serment proclame, on le voit, l'union des différentes composantes de la fédération, c'est-à-dire l'intégration dans un ensemble unique, avec le risque d'un ethnocentrisme qui entraînerait la disparition des cultures minoritaires.

Mais au-delà de l'idéologie officielle, qu'en est-il en réalité dans le système scolaire? Peut-on y parler d'intégration des minorités?

En fait, la ségrégation perdure jusqu'au milieu du vingtième siècle, particulièrement dans les Etats du Sud.

Malgré les lois votées pendant les "années de reconstruction" qui ont suivi la Guerre de Sécession (1866-1875), il existe une ségrégation *de jure* dans ces Etats, puisque les enfants de races différentes sont obligés, ou expressément autorisés, à fréquenter des écoles séparées. Cette discrimination est accentuée par les différences de budgets affectés à l'éducation : le Sud dépense en moyenne trois fois plus pour un enfant blanc que pour un enfant noir, et même cinq fois plus en ce qui concerne le Mississippi et la Géorgie. Mais cette politique n'a rien de surprenant si l'on tient compte de l'état d'esprit révélé par un rapport du gouverneur du Mississippi, daté de 1904: l'éducation des Blancs, écrivait-il, ne convient pas aux Noirs, qui, une fois éduqués, ont des tendances criminelles; c'est donc de la folie pour les Blancs de financer l'éducation de futurs délinquants.

Pour ce qui est des Etats du Nord et de l'Est, l'extrême pauvreté des Noirs qui viennent s'y installer crée une ségrégation de l'habitat. Et comme les Américains sont fortement attachés à l'école de voisinage, la scolarité se déroule dans des établissements séparés: c'est une ségrégation *de facto*.

Timidement, la situation évolue à la fin des années 30 et pendant les années 40, qui voient l'admission de quelques élèves noirs dans des écoles blanches. Ce changement reste exceptionnel à cette époque, mais il marque le début d'une lente prise de conscience qui va se concrétiser en 1954 par l'arrêt Brown.

Brown : les thèses en présence

L'arrêt de la Cour Suprême dans le procès intenté par Linda Brown contre le Bureau de l'éducation de Topéka ordonne la suppression des discriminations raciales à l'école. Tout en soulignant un état de fait le plus souvent nié officiellement, il décide donc d'une inflexion dans la politique éducative américaine.

Cet arrêt repose sur une foi inébranlable dans la valeur de l'éducation et de l'enseignement "est indispensable pour permettre au citoyen d'assumer ses responsabilités dans la cité, d'exercer convenablement sa profession, de s'adapter à son milieu social et de réussir dans la vie". Dans cette conception libérale, l'éducation est à la fois un moyen de développement personnel ("réussir dans la vie") et un moyen d'intégration sociale, que ce soit à un groupe restreint, la race en ce cas, ou à un milieu plus large, la nation. On pourrait cependant objecter que l'analyse implicite dans l'expression "son milieu social" suppose une stabilité des milieux et l'absence de mobilité d'une classe à l'autre; le changement consiste donc à faire participer le citoyen ("ses responsabilités"), quelle que soit la couleur de sa peau.

Certains arguments employés pour soutenir l'arrêt Brown sont de nature politique et font valoir que tous, majorité et minorités, sont membres d'une même nation. Mais des arguments plus originaux s'appuient sur les dernières découvertes des sciences humaines, et en particulier de la psychologie. On y remarque que la ségrégation nuit au développement mental des jeunes enfants noirs; quand on leur demande par exemple de choisir la poupée la plus mignonne, c'est majoritairement la poupée blanche qui est élue.

Le caractère novateur de l'arrêt Brown suscite une vive opposition.

Pour les conservateurs blancs, à la tête desquels se trouve le gouverneur Wallace, la nation va s'étonner que la loi interdise maintenant ce qu'elle a autorisé pendant trois quarts de siècle. Contre ce revirement, ils lancent le slogan "Ségrégation aujourd'hui, ségrégation demain, ségrégation toujours". C'est que, pour eux, les modèles sociaux qui ont cours dans le Sud sont profondément remis en cause par cet arrêt Brown. Plus que le droit de vote, l'intégration scolaire engendre la peur de la domination noire: un Noir cultivé est perdu pour le travail, surtout pour le travail physique; il revendique des droits et sollicite des emplois jusque là réservés aux Blancs. Du reste, on avance également l'argument selon lequel des écoles séparées ne sont pas forcément inégales.

Au sein des minorités elles-mêmes, la résistance à l'arrêt de la Cour Suprême est aussi très forte. Les uns prédisent que l'intégration scolaire va provoquer un choc culturel, dont les cultures minoritaires sortiront vaincues. D'autres font remarquer que désormais les enfants ne seront plus jugés par leurs pairs, ce qui va poser des problèmes d'évaluation. On reprend même les arguments de nature psychologique pour signaler que les jeunes rencontreront des problèmes accrus d'identification: c'est déjà le cas à cause des manuels, qui mettent toujours en scène des Blancs, mais la situation sera encore plus difficile quand les jeunes enfants vivront au milieu des Blancs. Enfin, pour la *Black Power*, la politique dictée par l'arrêt Brown est une nouvelle forme, très subtile de paternalisme où les Blancs prétendent rester les bienfaiteurs des Noirs.

La lente mise en place de la déségrégation

En 1954, l'arrêt Brown posait le principe selon lequel la ségrégation est inconstitutionnelle; c'est dès l'année suivante qu'on cherche à le mettre en pratique. Pour éviter toute violence, on opère lentement, à vitesse calculée. *All at the deliberate speed.*

Le Sud, toutefois, continue pendant longtemps de pratiquer une politique d'obstruction. En 1962, aucun enfant noir ne fréquente les écoles blanches du Mississipi, d'Alabama et de Caroline du Sud. En 1964, ils ne seront que 2,3% dans des écoles dites "intégrées".

Les formes d'obstruction sont variées. Certaines écoles sont fermées; d'autres voient leur budget de fonctionnement singulièrement réduit par des lois internes à l'Etat. Dans ces deux cas, la conséquence est la même: c'est, pour ainsi dire, un suicide de l'enseignement public; les Blancs s'enfuient vers le privé, au grand dam, d'ailleurs, de ceux qui ont des revenus modestes.

Une autre forme de résistance consiste à prétendre ne pas refuser d'appliquer la loi. La répartition des enfants ne se fait donc plus officiellement selon des critères raciaux, mais viserait à assurer à chacun la meilleure éducation possible en formant des classes homogènes selon des critères divers (aptitudes physiques, intellectuelles, morales). En pratique, les enfants noirs sont éliminés des écoles blanches.

Ailleurs, la loi est appliquée de façon restrictive: à la lettre, elle n'impose pas l'intégration, elle interdit la ségrégation. Il suffit donc, pour être en accord avec la loi, d'admettre symboliquement quelques Noirs dans des écoles blanches (*tokenism*). Mais encore faut-il que les enfants noirs résistent aux nombreuses mesures vexatoires et à la ségrégation de fait à l'intérieur des établissements.

Après l'Acte des droits civils (1962), le Sud accorde la liberté de choix pour la scolarisation. Mais là encore, c'est une mesure illusoire, si l'on tient compte des obstacles opposés aux enfants de couleur. On exige d'eux de nombreux certificats (de naissance, de santé, de scolarité antérieure...), on prétend ne pouvoir les inscrire parce que les écoles sont surchargées, on leur interdit de participer aux activités périscolaires sous prétexte que les groupes sont déjà complets, on n'organise pas de ramassage scolaire ...

Après 1962, la position officielle se durcit et la déségrégation s'organise concrètement. Par exemple, les crédits fédéraux sont coupés quand les Etats ou les écoles font obstruction à l'intégration. Mais surtout, on met en place le *busing*, le transfert scolaire, réponse à la ségrégation par l'habitat dont sont victimes les minorités et tout particulièrement les Noirs.

Le *busing* consiste en un brassage des populations scolaires à l'intérieur d'un district. L'objectif est d'avoir à l'école la même représentation raciale que dans la ville. Le *busing* est organisé de telle sorte que tous les enfants aient à se déplacer au cours de leur scolarité, les Blancs comme les enfants de couleur, les jeunes comme les moins

jeunes : ils fréquenteront donc une *junior high school* proche de leur domicile, puis une *senior high school* éloignée, ou inversement. Mais cela implique des trajets qui peuvent être parfois très longs, comme en témoignent deux arrêts de la Cour Suprême: l'un d'eux, en 1971, limite les déplacements à trois heures par jour, l'autre, trois ans plus tard, à 40 mn aller- 40 mn retour!

Le *busing* est très critiqué. Non que ses adversaires s'opposent au principe d'un ramassage scolaire, puisque 35 à 40 % des enfants prendraient le bus, quoi qu'il en soit. Mais pour différentes raisons, matérielles, sociales, psychologiques ou professionnelles.

On reproche au *busing* de coûter trop cher, même s'il ne représente que 1 à 2 % du budget de fonctionnement. Et surtout l'on se demande qui doit payer, alors que si peu de personnes souhaitent le voir appliqué. De plus, le *busing* allonge démesurément la journée de classe et met les enfants à la merci d'une panne, de retards, ou de l'absence de ramassage pour les activités périscolaires.

Socialement, la population juge essentiel de fréquenter l'école du voisinage, la plus proche du domicile, dans la mesure où elle correspond à l'environnement social des parents et conforte donc l'identité sociale des enfants. Le *busing* ne le permet plus.

Psychologiquement, le *busing* est jugé sévèrement: les changements d'établissements qu'il impose empêche la persistance de liens durables entre les enfants, et nuit à la création d'un esprit d'école.

Beaucoup d'enseignants sont eux aussi opposés au *busing*, qui remet en cause leur pratique professionnelle et nécessite un changement de pédagogie. Ainsi l'hétérogénéité des classes oblige à travailler par groupes; mais tous ne se sentent pas prêts, ou ne sont pas assez motivés pour mener un recyclage à bien. D'autre part, la suppression des classes de niveaux (*track system*) et le souci d'éviter l'humiliation traumatisante de l'échec conduisent à modifier continuellement le contenu de l'enseignement pour permettre la réussite de l'enfant: il s'ensuit un effondrement progressif mais inéluctable du niveau général, qui alarme nombre d'enseignants.

Forts de toutes ces objections, les Blancs qui en ont les moyens réagissent en fuyant vers l'enseignement privé ou en déménageant en banlieue, pour échapper à l'échange entre les écoles urbaines blanches et les écoles du ghetto au centre ville. C'est aussi l'assurance de pouvoir bénéficier d'un meilleur encadrement scolaire, puisque 30 % seulement du budget des villes est affecté à l'enseignement, contre 50 % du budget des banlieues, la différence s'expliquant par la nécessité de renforcer la sécurité dans les villes.

On voit bien comment la ségrégation raciale se double d'une ségrégation sociale.

La politique d'*affirmative action*

Pour lutter contre cet état de fait, le président Johnson prend l'initiative de mettre en place, dès 1965, une politique d'action concrète en faveur des minorités. C'est l'*affirmative action*.

Le point de départ de cette politique est la constatation de preuves objectives et quantitatives de discrimination. Les minorités sont par exemple sous-représentées dans le monde médical: les Noirs, soit 12 % de la population, ne sont que 2,2 % à être médecins, et 2,8 à être étudiants en médecine. L'*affirmative action* consiste dès lors à se fixer comme objectif l'intégration des minorités dans les catégories socio-professionnelles élevées, et à décider d'un calendrier d'échéances qu'il faudra respecter.

En ce qui concerne l'éducation, on cherchera à fournir aux enfants des minorités l'instrument de leur intégration, en développant auprès d'eux l'enseignement de l'anglais, langue véhiculaire, mais sans que cela se fasse au détriment de la langue vernaculaire, pour ne pas les couper de leur culture d'origine. L'Acte sur l'enseignement bilingue, en 1968, marque la naissance de nombreuses actions en ce sens. En 1978, par exemple, cinq cent dix-huit projets ont vu le jour, qui concernaient soixante-huit langues ou dialectes (80 % visaient les hispanophones). En 1980, ce sont sept cents millions de dollars qui ont été dépensés à cet effet.

Outre la langue, la culture des minorités sera également enseignée: les "études ethniques" se développent dès les années 60 et culminent, après la promulgation de l'*American ethnic heritage act* (1972), dans les années 1974 à 1979; quelque deux cent cinquante programmes de *Black studies* seront alors proposés.

On mettra aussi en place des procédures séparées pour l'entrée dans les universités. L'idée sous-jacente est que l'université peut corriger les inégalités. On réserve donc certaines places aux minorités, 16 % par exemple à la faculté de médecine de Davis en Californie — dans une ville qui, cependant, compte 25 % de minorités!

Toutefois, deux affaires éclatent, qui montrent à l'opinion publique que l'*affirmative action* peut aussi être une discrimination à rebours. En 1974, un étudiant, De Funis, intente un procès pour avoir été refusé à l'entrée à l'université de Washington (faculté de droit), alors qu'il avait obtenu un meilleur score que trente-cinq des trente-six membres des minorités admis. En 1978, c'est le tour d'Alan Bakke, refusé et pourtant meilleur que les seize membres des minorités admis à la faculté de médecine de Davis. Le jugement rendu fait saisir l'ambiguïté de la position officielle, puisque A. Bakke doit être admis mais que la Cour réaffirme le principe d'un droit positif en faveur des minorités.

L'*affirmative action* se veut donc une justice compensatoire mais elle n'est pas exempte de défauts. N'est-elle pas une forme d'injustice? Le mérite personnel n'est plus le critère dominant et sous prétexte d'égalité, on privilégie des membres des minorités, au détriment de personnes plus compétentes; ce qui explique le succès du slogan :

*Quality, not equality*¹.

Certains font remarquer aussi qu'il n'y a pas de raison de s'arrêter au seul critère racial. Pourquoi ne tiendrait-on pas compte également du sexe, ou de la religion, ou du niveau de revenus, ce qui permettrait de ne pas léser les Blancs de condition modeste?

L'*affirmative action* est même une forme suprême de discrimination, une injure faite aux minorités, comme si elles n'étaient pas capables d'accéder par elles mêmes au niveau des Blancs. C'est en particulier ce que pensent de nombreux Asiatiques qui s'insurgent violemment contre cette ségrégation.

Et que dire des situations où l'appartenance à la race est mal définie, dans les cas de métissage par exemple ?

Dans ces conditions, on comprend que le gouvernement Reagan puisse opérer un revirement de la politique fédérale sans soulever d'indignations majeures. Petit à petit, le président nomme à la Cour Suprême des conservateurs qui infléchissent de manière significative les jugements rendus. Ainsi en 1989, deux arrêts vont à l'encontre de l'*affirmative action* : l'un stipule que le fait, pour les minorités ethniques, de se trouver en bas de l'échelle des salaires ne constitue pas une forme de discrimination; l'autre que, en l'absence de preuves de discrimination délibérée, on ne peut recourir à des quotas.

Une nouvelle ségrégation

L'action de déségrégation menée depuis quarante ans pourrait paraître bien décevante, quand on constate que de nos jours, la ségrégation existe toujours en pratique. Le clivage entre l'enseignement public et l'enseignement privé profite largement à la population blanche — et si l'une des promesses électorales du Président Clinton consistait précisément à revaloriser le premier, Chelsea Clinton n'en fréquentera pas moins une école privée de Washington. D'autre part, au sein des établissements mixtes, de nombreuses mesures vexatoires ont cours: dans les journaux d'étudiants par exemple, les minorités continuent à faire l'objet de satires; des histoires "drôles" circulent contre eux, en particulier des blagues à caractère sexuel à l'encontre des Noirs; les voies de fait, sans être d'une extrême violence, sont toujours pratiquées.

¹ Près de trente ans après la mise en place de l'*affirmative action*, Dinesh D'Souza dénonce, dans un livre récent, le racisme inversé et la tyrannie des minorités qui règneraient de nos jours sur les campus américains. D'Souza voit partout "la révolution des victimes": dans le recrutement des étudiants (le mérite n'est plus le critère retenu), dans les préjugés dont souffrent les Blancs (tous racistes et sexistes), dans le choix des oeuvres littéraires étudiées (Shakespeare abandonné au profit des discours de Rigoberta Manchu), dans l'intolérance frappant ceux, enseignants ou étudiants, qui n'afficheraient pas l'orthodoxie de gauche, multiculturaliste et féministe ... (Dinesh D'Souza, *L'éducation contre les libertés. Politiques de la race et du sexe sur les campus américains*, traduit par Philippe Delamare, Gallimard, 1992).

Tout ceci aboutit souvent à une auto-ségrégation. Chaque race se délimite son propre territoire, sur le campus des universités en particulier. Les uns occupent la cafétéria, les autres le patio, etc. Et d'autre part, on assiste au retour d'établissements séparés, avec la création d'universités noires, qui sont devenues, elles aussi, très performantes.

Mais cet état de fait ne soulève plus de protestations. La lutte contre la discrimination raciale n'est plus une priorité de l'Amérique. Pourtant un changement profond s'est produit dans les mentalités, puisque les minorités ne sont plus perçues comme elles l'étaient au cours des années 60. Leurs membres sont de plus en plus nombreux à s'intégrer dans la société et à occuper des postes-clés. Et même s'il reste de nombreux progrès à accomplir, la différence n'est plus synonyme de mise à l'écart systématique.

Danièle HOUPERT-MERLY
IUFM de La Réunion